



Travail de Rue Île de Laval

Mémoire Politique jeunesse 2015-2030

Déposé dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle Politique jeunesse

Réalisé en collaboration avec le ROCAJQ

Août 2015

Crédits :

Rédaction : Carol Pagé et Denitsa Hristova

Contenu : Carol Pagé

Mise en page : Denitsa Hristova

Correction : Isabelle Nolin

Présentation de l'organisme

Notre mission :

Le TRÎL est un organisme communautaire qui favorise le mieux-être des jeunes âgés entre 12 et 21 ans sur le territoire de Laval par la prévention et l'intervention. Notre approche communautaire vise la collaboration et la sensibilisation des personnes et des partenaires ayant à cœur l'intérêt des jeunes.

Notre organisme a pour but d'informer les jeunes sur leurs responsabilités en tant que citoyens et de promouvoir leurs droits.

Approche d'intervention :

Le TRÎL désire atteindre une crédibilité auprès des jeunes qui échappent au système. Son rôle est de guider les jeunes dans leurs besoins d'aide afin qu'ils deviennent autonomes et responsables.

Dans notre intervention, nous nous inspirons des écoles de pensée humaniste et structurelle. L'approche centrée sur les solutions et celle de la réduction des méfaits sont très valorisées.

Actions :

- Le travail de rue et de milieu;
- Le soutien et l'accompagnement dans les démarches;
- L'hébergement d'urgence et à moyen terme;
- Les services de dépannage alimentaire, vestimentaire et de produits d'hygiène;
- Les animations en prévention;
- L'éducation populaire;
- La défense des droits;
- La référence personnalisée.

Les principes qui nous distinguent :

- Nous devons assurer une présence dans les différents milieux fréquentés par les jeunes;
- Nous devons connaître les différentes réalités des jeunes afin de développer des alliances avec les ressources pouvant répondre adéquatement à leurs besoins;
- Nous devons outiller les jeunes afin qu'ils prennent leurs propres décisions et qu'ils agissent en ce sens.

Notre philosophie :

- Voir la personne de manière globale, c'est-à-dire travailler avec le jeune en considérant l'ensemble des facteurs de son environnement;
- Établir, sur une base volontaire, des liens de confiance, de respect et d'acceptation avec les jeunes;
- Amener les jeunes à réfléchir de façon critique aux choix qui leur sont offerts et à prendre en charge leurs responsabilités pour trouver eux-mêmes des solutions à leurs problèmes;
- Assurer auprès des jeunes des différents quartiers l'accès à un travailleur de rue qui soit à même de maintenir un horaire de travail souple et adapté à chacun des milieux investis;
- Garantir la flexibilité, la diversité et la continuité de nos services afin de rejoindre les jeunes qui n'utilisent pas les ressources traditionnelles;
- Ne jamais laisser un jeune sans service au Tril.



En collaboration avec le



Mise en contexte :

Datant de 2001, la politique jeunesse est rendue à son échéance et ne répond plus aux réalités d'aujourd'hui. Les deux derniers gouvernements ont pris l'engagement de la mettre à jour afin qu'elle réponde mieux aux défis et aux enjeux des quinze prochaines années. Désirant prendre part à la consultation, le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ) a offert un soutien à notre organisme dans la rédaction de ce mémoire.

Ayant le désir de refléter les besoins et la réalité des jeunes que nous accompagnons au quotidien et comme le commandent nos valeurs sociales et notre souci d'équité, nous nous devons d'explorer la situation au-delà des axes prédéterminés du gouvernement. Dans les pages qui suivent, vous pourrez prendre connaissance des principaux défis que doivent relever les jeunes qui fréquentent notre organisation pour passer de l'enfance à la vie adulte. La saveur locale est aussi présente, mais force est de constater que, dans l'ensemble, les besoins et les réalités des jeunes se rejoignent, et ce, à travers la province.

Les organismes communautaires autonomes jeunesse (OCAJ), dont nous faisons partie, forment un vaste réseau d'accompagnement et de soutien pour les jeunes de 0 à 35 ans. Créés à l'initiative des membres de la communauté, ils en reflètent la capacité de mobilisation du tissu social. Ils retrouvent leur légitimité première dans la société civile tout comme dans ses réseaux d'appartenance et de solidarité. En raison de leur identification à la communauté et de leur enracinement dans celle-ci, les OCAJ font preuve de polyvalence afin de s'adapter aux besoins des jeunes. Avec le temps, ils ont développé des modes d'intervention novateurs, sans préjugés et principalement ancrés dans le milieu de vie des jeunes. Cette approche permet de rejoindre les plus vulnérables et ceux qui ne font pas spontanément appel au réseau public. C'est pourquoi notre organisme a décidé de prendre part à la Consultation et de produire ce mémoire. Il expose des principes et des recommandations qui représentent les besoins et les réalités de cette jeunesse trop souvent oubliée. Le contenu se veut un incitatif au gouvernement à considérer les enjeux des jeunes aux parcours de vie atypiques, et ce, pour que chaque jeune québécois se sente interpellé et inclus dans notre société. Tout comme le ROCAJQ, dont nous sommes fièrement membres, nous sommes d'avis que les institutions publiques, gouvernementales, les organismes communautaires et la population devront collaborer afin d'assurer à la jeunesse un meilleur avenir et une participation citoyenne active.

Principes directeurs et recommandations :

Principe n° 1 : Accorder une plus grande attention aux jeunes avec des problèmes de santé mentale

Plusieurs des jeunes qui fréquentent notre organisme souffrent de problèmes de santé mentale tels que de dépression, de troubles d'anxiété, d'un déficit d'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) ou sont aux prises avec des tendances suicidaires, une psychose, des troubles de personnalité, etc. Ces derniers amènent dans leurs sillons d'autres types de complications comme l'alcoolisme, la toxicomanie et la prostitution. Considérant que la majorité des jeunes sont âgés entre 12 et 18 ans, qu'ils proviennent d'un milieu défavorisé et qu'ils viennent tout juste de sortir d'un centre de jeunesse, il n'est pas étonnant de constater qu'ils sont souvent mal ou pas du tout préparés à la vie adulte. Les étapes à suivre, une fois à l'extérieur du centre jeunesse, ne sont pas claires pour eux : les procédures à suivre pour trouver un logement, pour préparer une demande d'aide sociale ou un CV, pour chercher un emploi ou bien pour s'inscrire à l'école leur sont étrangères. Étant déjà assez compliquées pour les jeunes en bonne santé, ces tâches sociales et administratives apparaissent comme une montagne infranchissable pour les jeunes ayant des problèmes de santé mentale. En conséquence, ceux-ci peuvent se sentir abandonnés, confus et incompris. Ils ont besoin d'une aide supplémentaire, d'une personne ressource qui pourrait leur expliquer les étapes à suivre dans un langage intelligible et d'une manière plus appropriée à leur état de santé. Ce besoin se reflète constamment dans les questions posées aux intervenants qui, malheureusement, ne sont pas toujours assez bien formés pour y répondre.

De plus, n'ayant pas toujours accès à un médecin de famille, ils ne connaissent pas nécessairement leur état de santé exact. Pourtant, leurs problèmes restent perceptibles par les gens qui les entourent. Par exemple, les jeunes qui fréquentent l'école se disent souvent stigmatisés et exclus par leurs camarades et même par leurs professeurs. Lorsque ces jeunes agissent différemment du reste de la classe, certains éducateurs s'autorisent des diagnostics qui les mènent dans des classes spéciales. Déconcertés par leur situation qu'ils ne saisissent pas entièrement et ne pouvant bénéficier d'une aide convenable, ces jeunes qui, dans la majorité des cas, désirent être pareils aux autres et être traités comme les autres, se retrouvent dans un état qui pourrait aggraver leur maladie au point de devenir dangereuse pour eux. Se faire traiter de fou par un parent, être placé dans une classe spéciale, être stigmatisé par les professeurs et intimidé par les camarades, manquer d'attention et avoir le sentiment de solitude, être mis dehors d'un centre jeunesse sans aucun accompagnement et sans une place où aller, se faire refuser partout, vivre dans un

milieu d'excès de violence, voilà des conjonctures conduisant les jeunes à éprouver un sentiment d'isolement, de détresse psychologique, de rejet, voire de désenchantement à la vie susceptible de faire germer des idées suicidaires. Certains n'ont pas hésité de passer à l'acte! Soignés à l'hôpital, ils semblent mieux aller, mais une fois sortis, ils n'ont aucun suivi de médecin ni de spécialistes pour les accompagner, ce qui peut empirer leurs problèmes de santé mentale. Ce sont des épreuves lourdes que nos jeunes subissent et nous croyons que le gouvernement doit s'impliquer davantage auprès d'eux. Ils méritent une attention particulière dans la nouvelle politique jeunesse.

Selon nos intervenants et l'expérience qu'ils ont eue sur le terrain, seulement six mois suffisent pour que l'état de santé mentale d'un jeune de 18 ans qui vient tout juste de sortir du centre jeunesse se dégrade d'une façon spectaculaire, si ce dernier ne reçoit aucune aide ni accompagnement ou suivi. Souvent, pour attirer l'attention, certains jeunes vont faire des tentatives de suicide, alors que d'autres, qui ne seront pas rendus à l'étape du suicide, se tourneront plutôt vers l'automédication, la toxicomanie et l'alcoolisme. La consommation de ces produits leur donne l'impression de mieux aller, mais souvent elle ne fait que détériorer leur condition de santé mentale et qu'amener d'autres maladies.

Donc, nous constatons un manque de soutien et de services pour les jeunes atteints de problèmes de santé mentale. Afin de répondre à ce besoin urgent et dans l'espoir que des mesures soient prises lors de l'élaboration de la prochaine politique jeunesse, nous souhaitons adresser au gouvernement les recommandations suivantes en vue d'améliorer l'état mental et social des jeunes ainsi que de favoriser leur adaptation dans la société.

En conséquence, le TRÎL propose les **recommandations** suivantes :

- Que la politique jeunesse s'assure de la mise en place d'un service spécialisé adapté aux besoins des jeunes atteints de troubles de santé mentale;
- Que le gouvernement favorise davantage la collaboration entre les différents acteurs qui gravitent autour des jeunes ayant des problèmes de santé mentale;
- Que l'accès à un médecin de famille soit facilité pour les jeunes ayant des problèmes de santé mentale;
- Que la nouvelle politique jeunesse établisse une formation sur les maladies psychologiques et encourage le personnel des écoles et des organismes jeunesse publics et communautaires à y prendre part.

Principe n° 2 : Diminuer et prévenir le décrochage scolaire chez les jeunes en difficulté

La plupart des jeunes qui fréquentent notre organisme ont un parcours de vie plutôt épineux. Ils ont tous vécu des situations qui les ont amenés au décrochage scolaire et la majorité d'entre eux essaie à présent de réintégrer le système scolaire afin de pouvoir se trouver un emploi stable et pourvu de meilleures conditions. Cette tâche n'est pas très évidente pour eux. Plusieurs jeunes nous ont témoigné de leur difficulté à assimiler les notions présentées dans les cours des différentes matières scolaires. Peu passionnés par la lecture ou par l'écriture et plus attirés par les activités manuelles, ces jeunes disent ne plus ressentir le plaisir d'aller à l'école et d'apprendre. Ils y vont par obligation, ce qui s'avère une vraie torture. Ceux qui souhaitent se diriger vers un programme technique sont obligés d'avoir un DES ou un équivalent (test d'équivalence niveau secondaire-DES ou un test de développement général –TDG). Donc, ceux qui ont décroché avant l'obtention de leur DES ont beaucoup de peine à réintégrer les classes pour terminer leur cinquième secondaire ou pour suivre une formation semi-professionnelle.

Nos jeunes estiment ne pas avoir assez de cours de créativité à l'école. S'il y en a, ils sont offerts davantage dans les classes de profils spécialisés. Le coût d'inscription est cependant plus élevé que celui du programme régulier. En conséquence, les jeunes qui proviennent du milieu défavorisé et qui auraient aimé développer leurs talents artistiques et leur dextérité manuelle sont contraints, pour des raisons financières, de rester en classe régulière, là où ils se sentent moins stimulés et motivés.

Il va sans dire que les activités parascolaires sont bien souvent des sources de motivation pour les jeunes. Malheureusement, les activités de cette nature se déroulent fréquemment à l'extérieur de l'école et requièrent une participation financière assez importante. Pour un jeune qui provient d'une famille à faible revenu, participer à ce genre d'activités reste difficilement envisageable. Tout d'abord, avant de s'engager dans des activités parascolaires, le jeune doit s'assurer de pouvoir se rendre à l'endroit où elles se donnent, ce qui n'est pas nécessairement à l'école ou à proximité du domicile du jeune. Puisque les parents de famille à revenus modestes ne disposent pas nécessairement d'une voiture, se transporter à l'emplacement désigné peut constituer un obstacle. De plus, s'il faut additionner le coût des passes mensuelles de transport en commun à celui de l'inscription, l'activité devient trop onéreuse pour plusieurs. Dans l'impossibilité de prendre part à l'activité devenue inabordable, le jeune peut vivre une frustration susceptible de causer des problèmes de comportement ainsi que de l'isolement et une perte d'intérêt pour l'école.

En conséquence, le TRIL propose les **recommandations** suivantes :

- Que la nouvelle politique jeunesse assure la mise en place d'une formation spéciale débouchant sur des métiers manuels pour les jeunes qui ne se retrouvent pas dans le système scolaire traditionnel;
- Que la politique jeunesse mette en place un programme visant à stimuler le plus tôt possible les jeunes en difficulté afin de prévenir le décrochage scolaire;
- Que la municipalité assure un minimum d'activités gratuites de rassemblement (par exemple des fêtes dans les parcs) pour tout le monde, de même que des programmes qui motivent davantage les jeunes à sortir à l'extérieur. Qu'il y ait des lieux de rassemblement où ils se sentent acceptés et interpellés;
- Que les écoles organisent davantage d'activités scolaires et parascolaires pour les jeunes de tous âges afin briser leur isolement, par exemple des combats médiévaux au Val-Martin avec des épées en styromousse.

Principe n°3 : Aider nos jeunes à s'intégrer plus facilement dans la société

Un autre problème qui nous semble important à relever est l'attitude de la société envers les jeunes. Nous ne nous le cachons pas, nous vivons dans une société parsemée de préjugés. Un jeune qui se présente à une entrevue pour un emploi avec des tatouages, des rastas et des piercings sur le corps ne suscitera pas beaucoup d'intérêt et de confiance de la part de l'employeur. Il risque de se faire tourner le dos très rapidement. Pourtant, ce jeune pourrait être très talentueux, intelligent, doué en informatique ou être un excellent agent de ventes. Les jeunes raccrocheurs ou ceux qui ont un parcours de vie différencié se heurtent aussi à d'importantes difficultés, car même s'ils réussissent à se réintégrer dans le système, la société continue de les juger à cause de leur passé. Ils sont découragés du fait que leurs atouts restent ignorés et leurs talents occultés. À notre avis, il s'agit d'un problème de société qui mérite une place dans la prochaine politique jeunesse.

De nombreux jeunes qui fréquentent notre organisme se sont plaints d'avoir été mis à la porte de leur Centre local d'emploi alors qu'ils s'y rendaient pour chercher de l'aide afin de faire le CV qui leur permettrait de trouver un emploi. La raison la plus souvent invoquée pour les chasser est leur apparence vestimentaire. Comment pourrions-nous intégrer les jeunes dans notre société et faire d'eux des citoyens actifs et participatifs si nous ne réussissons pas à dépasser nos préjugés et à leur donner la chance de faire leurs preuves peu importe leur apparence, leur niveau d'éducation ou leurs convictions idéologiques et religieuses? Ce comportement provoque non seulement de la frustration, mais également du découragement chez les jeunes. Comment faire confiance et s'impliquer activement dans une société quand les institutions gouvernementales ne traitent pas d'une façon égale toutes les personnes, notamment les jeunes qui sont en pleine recherche identitaire et construction d'une vie adulte ?

Victimes d'une société de consommation de plus en plus vorace, les jeunes dès l'âge de 16 ans sont aussi convoités par les banques qui leur offrent des cartes de crédit. Ayant une conception très limitée de ce qu'est la gestion d'un budget et ignorant tout de ce que sont les marges de crédit, les dossiers de crédit et les cotes de crédit, etc., les jeunes rencontrent rapidement des problèmes financiers. En conséquence, leurs difficultés à passer l'enquête de crédit et à se trouver un logement à un prix abordable sont accrues. À notre avis, cet état de fait peut s'avérer dangereux pour les jeunes, car ils risquent davantage de s'aventurer vers des logements de piètre qualité où les possibilités d'abus par les propriétaires sont plus importantes.

En conséquence, le TRÎL propose les **recommandations** suivantes :

- Que le gouvernement mette en place un service de protection des locataires avec une attention particulière aux jeunes de 14-17 ans afin de prévenir les abus sur ces derniers;
- Que le gouvernement assure un service de réinsertion sociale pour aider les jeunes en difficulté à se trouver un emploi et pour avoir les connaissances ainsi que les outils pour le conserver;
- Que le gouvernement mette en place un programme ou un service d'information pour les jeunes qui les préparera à la vie adulte (le crédit, la gestion de budget, le bail, etc.).

Principe 4 : Respecter les promesses et les engagements faits dans des programmes tels qu' « Engagement jeunesse »

Notre organisme se voit très préoccupé par la mise en place et le fonctionnement des programmes pour les jeunes tels qu'« Engagement jeunesse » qui s'est avéré très décevant. Pour mieux comprendre notre point, nous allons faire un petit rappel de l'essence d'« Engagement jeunesse » et une mise en contexte du déroulement de ce dernier. Issu de la Stratégie jeunesse 2009-2014, ce programme avait pour but d'améliorer la continuité, la complémentarité et la cohérence des services offerts aux jeunes de 16 à 24 ans en mettant un effort particulier pour répondre aux besoins des jeunes en difficulté.

Les moyens utilisés étaient les suivants :

- Amélioration des liens entre les différents organismes publics, communautaires et privés offrant des services d'accueil, de référence et d'accompagnement des jeunes en difficulté;
- Réduction des délais avant d'accéder à un service donné;
- Modulation des programmes, des interventions et des stratégies dans le but de les rendre davantage complémentaires.

Lorsque le programme « Engagement Jeunesse » et son *Comité Terrain* ont vu le jour, les milieux et les organisations travaillant avec les jeunes en difficulté ont tous applaudi cette initiative. L'objectif du *Comité Terrain* était d'offrir un continuum de services aux jeunes en difficulté, d'assurer une parfaite continuité entre les divers programmes et mesures destinés à faciliter l'insertion socioprofessionnelle des jeunes âgés de 16 à 35 ans.

Le statut de ce comité était celui d'un comité consultatif qui devait proposer de nouvelles avenues influençant et facilitant la prestation de services destinés aux jeunes Lavallois. Son mandat était de s'adresser aux membres du « comité directeur régional d'Engagement jeunesse » afin de leur proposer de nouveaux arrangements, de nouvelles pistes d'action rendant les programmes offerts aux jeunes plus accessibles. Le fonctionnement consistait à :

- Travailler en grand groupe afin d'identifier les problèmes de continuum;
- Définir les priorités régionales à partir de l'ensemble des cas soulevés;
- Proposer des pistes de solutions aux membres du Comité directeur régional (CRD), travailler en groupe réduit avec les gestionnaires touchés par la rupture identifiée;
- Apporter à l'attention du CDR les cas de rupture de services les plus urgents et les plus manifestes.

Ce mode de fonctionnement, à notre avis, n'était pas efficient et n'a pas apporté les résultats désirés. Après quelques lancées et rencontres réunissant les intervenants de « terrains », les recommandations adressées au CDR permettant de faciliter l'accès aux services aux jeunes en difficulté n'ont pas été retenues ni même entendues. L'agent de liaison, aussi bien intentionné qu'il pouvait l'être, nous encourageait à poursuivre notre mandat dans l'esprit d'un continuum de services où le jeune serait au centre de cette démarche. Il nous a assuré que tout devait être mis en œuvre afin que chacun des jeunes ayant recours à un ou à des services obtiennent ceux-ci, dans l'esprit d'une parfaite harmonie entre les différents ministères et organismes impliqués. Après quelques tentatives infructueuses, notre agent de liaison nous a quitté. Et par le fait même, le Comité terrain et le CDR, ont tous les deux cessé leurs opérations.

Aujourd'hui, les programmes « Engagement jeunesse » n'existent plus, signe de leur inefficacité et le besoin de programmes jeunesse plus dynamiques et fonctionnels demeure criant. D'ailleurs, la fermeture des Forums jeunesse régionaux, dont la mission était de stimuler la participation citoyenne des jeunes, n'apporte rien de positif non plus. Avec leur abolition vient également la suppression des fonds d'investissement jeunesse qui servaient à financer les organismes communautaires ainsi que les actions bénévoles et les initiatives d'action citoyenne des jeunes. En transférant le budget des Forums jeunesse aux carrefours jeunesse-emploi, un organisme avec une mission complètement différente de celle des Forums jeunesse, des sommes de plusieurs dizaines de milliers de dollars en soutien auprès de jeunes vulnérables et aux parcours de vie atypiques disparaissent. Il s'agit d'une grande perte pour les jeunes de toutes les régions et pour les organismes qui les soutiennent au quotidien, car cela aura un impact direct sur l'offre d'accompagnement.

En conséquence, le TRÎL adresse chaudement les **recommandations** suivantes :

- Que des programmes comme « Engagement jeunesse » qui n'ont pas atteint leurs objectifs, soient révisés, améliorés ou bien abolis;
- Que le gouvernement repère les failles de ces programmes afin de ne pas les répéter dans des programmes existants ou prévus;
- Que la nouvelle politique jeunesse prévoie un fond d'investissement et d'aide aux jeunes vulnérables, en difficulté et en parcours de vie atypique afin de faciliter leur réintégration sociale.

Conclusion:

Le Travail de rue de l'Île de Laval est un organisme à but non lucratif. Nous nous employons depuis notre existence à sensibiliser, à informer et à intervenir auprès des jeunes de la région de Laval et de ses municipalités environnantes. Nous avons pris l'initiative de rédiger ce mémoire quant à la future politique jeunesse du Québec puisque notre organisme est inquiet. Nous saluons les démarches entreprises et les programmes que le gouvernement souhaite mettre de l'avant, mais nous croyons fermement que la future politique jeunesse ne cadre pas avec les besoins réels des jeunes en difficulté. Par conséquent, nous croyons que l'État québécois aurait intérêt à revoir ses programmes, ses services et les différentes mesures à l'endroit des jeunes en difficulté, ceux qui, comme on dit, ne cadrent pas dans le système actuel.

Nous proposons dans ce mémoire une multitude de recommandations afin d'enrichir la nouvelle politique jeunesse. Nous croyons fermement qu'il est à l'avantage de la société québécoise d'adopter ces mesures.

Voici un **rappel de nos recommandations** :

- ✎ Que la politique jeunesse s'assure de la mise en place d'un service spécialisé adapté aux besoins des jeunes atteints de troubles de santé mentale;
- ✎ Que le gouvernement favorise davantage la collaboration entre les différents acteurs qui gravitent autour des jeunes ayant des problèmes de santé mentale;
- ✎ Que l'accès à un médecin de famille soit facilité pour les jeunes ayant des problèmes de santé mentale;
- ✎ Que la nouvelle politique jeunesse établisse une formation sur les maladies psychologiques et encourage le personnel des écoles et des organismes jeunesse publics et communautaires à y prendre part;
- ✎ Que la nouvelle politique jeunesse assure la mise en place d'une formation spéciale débouchant sur des métiers manuels pour les jeunes qui ne se retrouvent pas dans le système scolaire traditionnel;
- ✎ Que la politique jeunesse mette en place un programme visant à stimuler le plus tôt possible les jeunes en difficulté afin de prévenir le décrochage scolaire;
- ✎ Que la municipalité assure un minimum d'activités gratuites de rassemblement (par exemple des fêtes dans les parcs) pour tout le monde, de même que des

programmes qui motivent davantage les jeunes à sortir à l'extérieur. Qu'il y ait des lieux de rassemblement où ils se sentent acceptés et interpellés;

- ↻ Que les écoles organisent davantage d'activités scolaires et parascolaires pour les jeunes de tous âges afin briser leur isolement, par exemple des combats médiévaux au Val-Martin avec des épées en styromousse;
- ↻ Que le gouvernement mette en place un service de protection des locataires avec une attention particulière aux jeunes de 14-17 ans afin de prévenir les abus sur ces derniers;
- ↻ Que le gouvernement assure un service de réinsertion sociale pour aider les jeunes en difficulté à se trouver un emploi et pour avoir les connaissances ainsi que les outils pour le conserver;
- ↻ Que le gouvernement mette en place un programme ou un service d'information pour les jeunes qui les préparera à la vie adulte (le crédit, la gestion de budget, le bail, etc.);
- ↻ Que des programmes comme « Engagement jeunesse » qui n'ont pas atteint leurs objectifs, soient révisés, améliorés ou bien abolis;
- ↻ Que le gouvernement repère les failles de ces programmes afin de ne pas les répéter dans des programmes existants ou prévus;
- ↻ Que la nouvelle politique jeunesse prévoie un fond d'investissement et d'aide aux jeunes vulnérables, en difficulté et en parcours de vie atypique afin de faciliter leur réintégration sociale.